



Procès-verbal du Comité Directeur

Date : 27 AOUT 2024

Lieu : Saint-Paul

Heure : 18H00

Présidence : M. Yves ETHEVE

Présent(e)s : Mme, Géraldine MARSCHALL, Christine LEBON

Ms, Thierry GUICHARD, Herman TRULES, Rosaire MORISCOT, Bernard PARIS, Irshad ABDUL MUNAF, Jean Albert ROLLIN, Mickaël TECHER, Max RAYEPIN, Bruno FONTAINE, Jacky AMANVILLE, Patrick GRONDIN, Daniel ROUVIERE, Shakir AKHOONE, Jean Hugues TOSSEM

Absente excusée : Mme Laurence GRIS (procuration Michaël TECHER)

Absents : Ms., Sharif ISSOP, Jean Jacques DUCRET

Assiste : Dominique GOUMANE, DG

- **Mise en place de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales**

Statuts de la LRF - Article 16 - Commission de surveillance des opérations électorales

Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité Directeur et de toutes autres élections organisées au sein de la Ligue.

Elle est composée de cinq (5) membres au minimum nommés par le Comité Directeur dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la Fédération, d'une Ligue ou d'un District.





Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus.

Elle a compétence pour :

- Se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- Accéder à tout moment au bureau de vote ;
- Adresser au Comité Directeur tout conseil et toutes observations relatives au respect des dispositions statutaires ;
- Se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- Exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

• **Composition de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales**

Michel BARET : Retraité Police Nationale

Olivier GERAL : Avocat

Vincent DANDRADE : Directeur développement en stratégie et en organisation public et/ou privé

Erick HESLER : Avocat

Hubert ILLAN : Directeur d'école primaires

Le Président

Yves ETHEVE